



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
AU N°10 RUE DE LA COOPERATIVE  
DU 24 AVRIL 2023 AU 28 AVRIL 2023

POLICE MUNICIPALE

PL/BM

APM 23/0883

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALLEZ & CIE, sise Zone Industrielle des Sœurs, avenue Dulin à 17300 ROCHEFORT, en date du 20 mars 2023

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ALLEZ (17300 ROCHEFORT), sera autorisée à effectuer des travaux d'électricité (suppression d'un branchement en aérien, selon photo jointe) au n°10 rue de la Coopérative, du 24 au 28 avril 2023.

ARTICLE 2 : La circulation se fera au moyen d'un alternat manuel, ou, par panneaux B15/C18 à hauteur du n°10 rue de la Coopérative, au droit des travaux, du 24 au 28 avril 2023.

ARTICLE 3 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, devant le n°10 rue de la Coopérative, ainsi qu'en vis-à-vis (si nécessaire), au droit du chantier, du 24 au 28 avril 2023.

ARTICLE 4 : Les présignalisations, les signalisations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 19 avril 2023

Pour le Maire,  
et par délégation

Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 avril 2023

MISE EN LIGNE LE 20-04-2023



## DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### Suppression de Branchement

Adresse : 10 rue DE LA COOPERATIVE 17200 ROYAN  
Téléphone client : 0668800501

Info Client :

Déposer le branchement en totalité + le tableau de comptage complet à l'intérieur de la maison.

\*\*\*\*Photo

Ce descriptif illustre la situation actuelle.  
Si votre projet évolue, il sera impératif de le faire évoluer.

Enedis  
Agence Raccordements et Relation Clients  
2 Boulevard Aristide Briand - 17300 ROCHEFORT  
Tél pour les particuliers : 09 70 83 19 70, choix 1  
Tél pour les professionnels : 09 70 83 29 70, choix 1

ENEDIS

SA à directoire et à conseil de surveillance

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 PARIS LA DEFENSE Cedex

Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

Nom Du Fichier : CHABE

Chargé d'étude : MARIE Guill